



“ S’engager pour la diversité, c’est, certes, un ensemble de mesures concrètes de promotion de l’égalité, mais c’est aussi un combat visant à lutter contre les discriminations ”

## La police et le Centre pour l’égalité des chances ... une affaire à suivre !

Voici plusieurs années maintenant, lorsque les services de police au plan fédéral ont engagé une réflexion visant à promouvoir une politique de diversité, le Centre pour l’égalité des chances, fort d’une expérience en la matière, a été sollicité pour y participer. Cette collaboration a abouti à l’élaboration d’un cadre théorique sur lequel s’est appuyé par la suite un plan d’actions spécifiques. La diversité y est entendue comme l’attention égale quelle que soit la personne indépendamment de son origine, son sexe, son orientation sexuelle, son âge, son handicap ...

Cette initiative revêt une importance considérable car elle inscrit les forces de police dans une double dynamique, d’une part une préoccupation constante en interne dans la gestion de son personnel en terme de recrutement, de mobilité et de communication par ex., et d’autre part le souci de rencontrer dans sa mission de service public l’ensemble de la population.

L’objectif étant qu’à terme, la diversité ne soit pas simplement inscrite dans un ensemble de recommandations mais qu’elle intègre naturellement les pratiques professionnelles de tous les policiers.

Soulignons au passage que cette démarche s’inscrit en ligne droite dans l’initiative gouvernementale du Ministre de la Fonction publique et de l’Egalité des chances, de promouvoir un plan de diversité pour l’ensemble de la fonction publique.

S’engager pour la diversité, c’est, certes, un ensemble de mesures concrètes de promotion de l’égalité, mais c’est aussi un combat visant à lutter contre les discriminations. Et là, le policier dans son travail au quotidien a un rôle à jouer – sans pour autant être le seul acteur – pour entendre et orienter les personnes victimes vers les services adéquats, mais aussi lorsque c’est nécessaire, de les accompagner dans leurs plaintes. Cependant, une méconnaissance du cadre légal antidiscriminatoire ou, quelques fois, une attitude professionnelle peu adaptée chez certains policiers peut porter préjudice au plaignant, à l’institution policière, mais aussi à la société dans son ensemble.

C’est en partie pour rencontrer ces difficultés qu’une convention entre le Centre pour l’égalité des chances et la police, sous l’impulsion du Ministre de l’Intérieur, a été signée. Elle vise à promouvoir toute action à vocation essentiellement pédagogique, tant en formation de base qu’en formation continuée.

Espérons que ces initiatives, essentielles car elles contribuent à favoriser un meilleur ‘vivre ensemble’, puissent trouver un réel écho auprès de chaque policier.

Eliane Deproost

Directrice adjointe du Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme